Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Sous-préfecture de Bayonne

Demande de titre de séjour en qualité de résident - renouvellement

Merci de transmettre les copies, les originaux seront présentés lors du RDV de finalisation du dossier

NB : les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé près une cour d'appel

- *passeport : pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas ;*
- *carte de résident arrivant à expiration*

- *extrait d'acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance.*

L'extrait d'acte de naissance avec filiation ou la copie intégrale d'acte de naissance n'est demandé qu'en cas de changement de département

- *justificatif de domicile datant de moins de 3 mois :*
  - *facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou : bail de location de moins de 3 mois ou quittance de loyer avec un organisme public ou privé ; ou taxe d'habitation ;ou attestation d'assurance du logement*
  - *si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;*
  - *en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et relevé de taxe d'habitation ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant)*

- *3 photos bien contrastées, tête nue et de face (bouche fermée, sans expression/format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC 19794 – 5:2005)*

- *enveloppe timbrée à vos nom et adresse (20 gr)*

- *si le demandeur est titulaire d'une carte de résident ne portant pas la mention « résident de longue durée-UE » :* ***attestation sur l'honneur de non-séjour hors de France plus de 3 années consécutives au cours des 10 dernières années***
- *si le demandeur est titulaire d'une carte de résident portant pas la mention « résident de longue durée-UE » , attestation sur l'honneur selon laquelle le demandeur n'a pas séjourné plus de 3 années consécutives hors de l'Union européenne ou 6 ans hors de France au cours des 10 dernières années ou n'a pas acquis le statut de résident longue-durée dans un autre Etat membre de l'UE.*

- ***justificatifs de présence sur le territoire : Avis d'imposition des 3 dernières années pour la carte de résident, 5 dernières années pour la carte de résident permanent ou tout autre justificatif***